

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-350-1050 du 2/05/06

SESSION 2006 - CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (2 CA-SH)

Destinataires : Personnels du 2nd degré

Affaire suivie par : Mme GIUSTINIANI - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

VU le décret n°2004-13 du 05-01-04;
VU l'arrêté ministériel du 05-01-04, publiés au BOEN spécial n°4 du 26-02-2004 portant création et organisation du 2 CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

RECTIFICATIF

Article 1 : La date limite pour le dépôt des mémoires professionnels (en 4 exemplaires) auprès de la Division des Examens et Concours, Bureau 229 du Rectorat qui était fixée au mardi 02 mai 2006 est repoussée :

au VENDREDI 30 JUIN 2006 dernier délai.

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.